

## **RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL** **JEUDI 28 MARS 2019**

**Date de convocation :** 18 mars 2019

**Présents :** Anne-Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Yannick TROTIGNON, Jean-Claude BODIN, Jean-Marc POMMÉ, Vincent GOUMIN, Sylvie MARTINEAU, Philippe OUDIN, Véronique LEMOINE

**Absents excusés :** Françoise CHARLES, Ludovic MIDOIR, Jean-Philippe BRAULT

### **Vote des comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019 : budget principal CHEMERY – budgets annexes : locaux commerciaux, la Maison d'Odette et lotissements**

Documents joints – en totalité pour les absents de la commission des finances – budget principal suite commission des finances pour tous

### **Etude des comptes administratifs 2018 du budget principal et budgets annexes**

Madame THEVENET quitte la salle et Mme DELORME prend la présidence de la séance pour faire procéder au vote des comptes administratifs 2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les comptes administratifs budget principal CHEMERY et budgets annexes locaux commerciaux, la Maison d'Odette, lotissement « les Trodoux » et lotissement « les Demeures de Beaumont ».

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 8

### **Budgets primitifs 2019 : étude des propositions suite à la commission des finances.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte les budgets primitifs 2019

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 9

### **Vote des taux d'imposition**

Les taux d'imposition en vigueur sont :

- taxe d'habitation : 14,50 %
- foncier bâti : 24,25 %
- foncier non bâti : 34,24 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition ci-dessus.

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 9

### **Communauté de Communes Val-de-Cher Controis**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées aux 1er janvier 2020 – minorité de blocage

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 9

- arrêt du projet PLUI de l'Ex Cher à la Loire

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 9

- SPANC approbation du rapport d'activités de l'année 2018

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 9

### **Modification du bail du cabinet infirmières**

Suite à la demande de Mmes OUVRY et DUPRE et de l'Ordre National Infirmier, il y a lieu de modifier le bail du cabinet infirmières comme suit : à compter du 1er avril 2019 le bail est établi au nom de Céline DUPRE et Estelle OUVRY. Les conditions indiquées dans le bail initial restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification du bail comme indiquée ci-dessus.

Contre : 0      Abstention : 0      pour : 9